

1) RESERVATION DE LA PRESENCE

AVEC LE SITE DU PORTAIL DES FAMILLES	SANS LE SITE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le vendredi avant 11 h 30, qui précède la semaine. (Possibilité de réserver sur plusieurs semaines, mois...) ▶ Je me connecte sur le portail avec mon identifiant et mon mot de passe*. J'effectue les réservations aux différentes prestations (cantine, garderie). *en cas de problème de connexion, contacter mairie@veyrierdulac.fr 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le vendredi avant 11 h 30, qui précède la semaine. (Possibilité de réserver sur plusieurs semaines, mois...) ▶ Déposer la fiche de réservation dans la boîte aux lettres « Restaurant scolaire » située à l'entrée de l'école maternelle
<p>Si je souhaite désinscrire mon enfant, je peux le faire à condition de respecter le délai de 48 h avant le jour préalablement réservé par envoi d'un mail aux adresses de la cantine et / ou garderie.</p> <p><u>Les modifications à l'oral ne sont pas acceptées.</u></p> <p>Toute absence non prévenue ou non justifiée ou hors délai engendrera une pénalité financière. En cas de maladie, merci de fournir un certificat médical en mairie (pas de pénalités dans ce cas).</p>	

2) FACTURATION

AVEC LE SITE DU PORTAIL DES FAMILLES	SANS LE SITE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vous recevrez un mail vous informant que la facture est disponible sur le portail internet 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La facture sera transmise via le cahier de liaison.
<p>La facture sera disponible en début <u>de mois suivant.</u></p>	

3) PAIEMENT

AVEC LE SITE DU PORTAIL DES FAMILLES	SANS LE SITE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Je peux régler en ligne via le portail en me connectant sur mon compte ▶ Je dispose d'un délai dont la date d'échéance est indiquée sur la facture pour effectuer le paiement en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Je peux payer à la mairie en déposant un chèque et en indiquant au dos le(s) nom(s), prénom(s), classe (s) de (ou des) enfant (s) et la référence de la facture ▶ Le calendrier de paiement est affiché à l'école et vous a été distribué en début d'année.